

21353-20080219- P1 E Label

[BAG LABEL]

GROUPE	7	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

**HERBICIDE
LOROX^{md} DF
TOSS-N-GO^{md}**

EN PÂTE GRANULÉE

USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE: Linuron 50%

Avertissement, contient l'allergène sulphites.

No D'HOMOLOGATION: 21353 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 2.5 KG (5 x 500 g pochettes hydrosolubles)

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

PEUT IRRITER LES YEUX, LE NEZ, LA GORGE ET LA PEAU.

Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

NE PAS VENDRE LES POCHETTES HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site web de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIER SOINS

INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas

faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

Avis de modification

E. I. du Pont Canada Company
Agricultural Products
P.O. Box 2300, Streetsville
Mississauga, Ontario, Canada
L5M 2J4
~~1-800-667-3925~~

Tessernderlo Kerly Inc.
2255 44th Street - Suite 300
Phoenix AZ 85008 - 3279
USA

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et de la nourriture animale ou humaine. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Bien refermer le contenant.

ÉLIMINATION :

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner

**HERBICIDE
LOROX^{md} DF
TOSS-N-GO^{md}**

EN PÂTE GRANULÉE

USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE: Linuron 50%

Avertissement, contient l'allergène sulphites.

No D'HOMOLOGATION 21353 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRÉCAUTIONS :

- GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS
- Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et la peau.
- Éviter de respirer les vapeurs de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- NE PAS VENDRE LES POCHETTES HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site web de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIER SOINS

INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement .

CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1 800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

Avis de modification

~~La Compagnie E. I. du Pont Canada
Produits Agricoles
C.P. 2300, Streetsville
Mississauga, Ontario L5M 2J4
1 800 667 3925~~

Tessernderlo Kerly Inc.
2255 44th Street - Suite 300
Phoenix AZ 85008 - 3279
USA

IMPORTANT : Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible en cas de non-respect de règles suivantes :

Ne pas appliquer le produit (sauf tel que recommandé pour la culture en question) ni vider ou rincer l'outillage sur les arbres ou autres plantes à protéger ni dans leur voisinage, ni aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit peut atteindre leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, dans les entrées, sur les courts de tennis ou autres endroits analogues. Empêcher la poudre sèche ou le brouillard de pulvérisation de dériver vers les plantes utiles. Ne contaminer aucune étendue d'eau. Ne pas réutiliser le sac extérieur. Éviter tout contact du produit avec les engrais, les insecticides, les fongicides et les semences.

Bien nettoyer l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application afin d'éliminer toute trace de l'herbicide LOROX^{md} DF Toss-N-Go^{md}. Rincer plusieurs fois le réservoir, la pompe, les tuyaux flexibles et la rampe après avoir enlevé les buses et les tamis (pour les nettoyer à part).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} devrait être utilisé seulement selon les recommandations de la présente étiquette.

L'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} est un herbicide en pâte granulée destiné à être mélangé à de l'eau et pulvérisé en vue de la suppression sélective des mauvaises herbes annuelles dans les cultures de maïs cultivé, soya, carottes, pommes de terre, cerises Virginie (semis d'automne), baies de Saskatoon (pousses établies), céréales, asperges, arbres fruitiers, lupin blanc doux dans les plantations de protection (Ouest du Canada). Ce produit est non corrosif pour l'équipement, non volatil ininflammable.

Porter des gants et des lunettes protectrices durant toute manipulation de pochettes hydrosolubles. Renfermer les pochettes TOSS-N-GO^{md} non-utilisées dans leur contenant d'origine. Éviter d'exposer les pochettes TOSS-N-GO^{md} à l'humidité excessive ou au dommage physique durant l'entreposage et avant le mélange dans le réservoir.

L'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} supprime de façon sélective les mauvaises herbes annuelles telles que :

pied-de-coq [†]	amarante à racine rouge
abutilon [†]	pourpier potager
stellaire moyenne	herbe à poux
digitaire sanguine [†]	bourse-à-pasteur
tabouret des champs	les renouées
les sétaires [†]	laiteron potager
chénopode	renouée liseron
renouée des oiseaux	panic capillaire
chou gras	vélar fausse giroflée

[†] Suppression partielle

NOTE: L'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} supprime le chou gras et l'amarante à racine rouge résistants à la triazine.

DOSES A UTILISER ET RESTRICTIONS QUANT AU TYPE DE SOL :

Toutes les doses indiquées s'appliquent à un traitement général. Pour une application en bandes, les diminuer proportionnellement. Par exemple, pour une bande 30 cm sur 90 cm de rang, utiliser $\frac{1}{3}$ de la dose pour traitement général. Lorsque des doses limites sont indiquées, utiliser la dose inférieure pour les sols légers (pauvres en argile ou en matière organique) et la dose la plus élevée pour les sols lourds. **NE PAS UTILISER SUR LES SOLS SABLEUX OU DE NATURE GROSSIÈRE ET À FAIBLE TENEUR EN MATIÈRE ORGANIQUE, (MOINS DE 1%), AU RISQUE D'ENDOMMAGER LA CULTURE.**

Outillage :

Utiliser en pulvérisateur à rampe fixe bien calibré pour assurer un débit constant. L'ouverture des tamis doit être de 50 mailles ou moins. Agiter par voie mécanique ou hydraulique. Si l'on emploie un conduit de dérivation ou un tuyau de retour, ce dernier doit atteindre le fond du réservoir pour réduire le moussage. Il est recommandé d'utiliser des buses en acier inoxydable ou en acier inoxydable trempé. La pompe de pulvérisation doit être suffisamment puissante pour maintenir l'agitation requise dans le conduit de dérivation ou l'agitateur par jet.

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

1. Remplir le réservoir propre au quart environ avec de l'eau fraîche.
2. Mettre l'agitateur en marche à la vitesse maximale.
3. Ajouter la quantité nécessaire de pochettes de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md}. Laisser l'agitateur marcher à la vitesse maximale jusqu'à ce que les pochettes hydrosolubles soient complètement dissoutes et le produit totalement dispersé dans l'eau.
4. Continuer de remplir le réservoir et ajouter les autres composants du mélange (le cas échéant) dans l'ordre suivant :

forme de pâtes granulées

préparations liquides

concentrés émulsifiables agents tensioactifs

S'assurer de bien maintenir l'agitation à la vitesse maximale. Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer.

RÉENSEMENCEMENT:

Lorsque les premiers semis de soya, de carottes, de pommes de terre ou de maïs cultivé n'ont pas fructifié, on peut réensemencer les champs traités avec l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md}. Retravailler la terre à fond avant de semer de nouveau. Ne pas traiter le champ par une deuxième application de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} au cours de la même année afin de ne pas endommager la culture. Ne pas réensemencer les parties traitées avec d'autres espèces pendant quatre mois après l'application de l'herbicide (ou suivant les indications) afin que les cultures ne soient pas endommagées.

AVERTISSEMENT : Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plantes traitées pour le foin, car il n'existe pas suffisamment de données à l'appui de ces utilisations.

INSTRUCTIONS GÉNÉRIQUES SUR L'ÉTIQUETTE CONCERNANT L'ÉPANDAGE AÉRIEN

MODE D'EMPLOI

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes de sécurité ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

MISES EN GARDE PROPRES AU PRODUIT

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler la compagnie E.I. du Pont Canada en composant le 1-800-667-3925. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce

produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes. Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 à 80 litres par hectare.

Un agent spreader-sticker peut être utilisé si nécessaire. Ajouter l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} à l'eau lentement et avec agitation ou bien prémélanger pour préparer une solution Concentrée ou une solution pour l'application aérienne. Une agitation continue est nécessaire pour maintenir la solution en suspension.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md}, herbicide du groupe 7. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} et à d'autres herbicides du groupe 7. Les biotypes résistants peuvent finir par l'herbicide prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} ou les herbicides du même groupe 7 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précises, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à DuPont au 1 800-667-3925.

UTILISATION SÉLECTIVE SUR LES CULTURES

UTILISATION EN PRÉLEVÉE : Le sol doit être bien préparé et exempt de débris et de mottes. Semer à la profondeur voulue sur les semi-plats ou soulevés pour que la culture ne soit pas endommagée. Le traitement supprime les plantules des mauvaises herbes annuelles. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'il y a assez d'humidité sous forme de pluie ou d'irrigation (habituellement de 3 à 5 cm) pendant les 7 à 10 jours suivant le traitement pour que le produit atteigne les racines des mauvaises herbes en germination. Si l'humidité est insuffisante pour activer le produit ou si le sol s'encroûte avant la levée de la culture, il faut faire un binage rotatif peu profond avant que les mauvaises herbes s'établissent. Sinon, éviter de travailler la terre ou de déranger le terrain traité. Ne pas recouvrir de terre la bande traitée lorsqu'on cultive entre les rangs.

NOTE : Si l'application est suivie de pluies très fortes, les cultures de maïs-grain/maïs-fourrage, de soya, de carottes et de pommes de terre peuvent être gravement endommagées.

UTILISATION EN POSTLEVÉE : Les mauvaises herbes annuelles en pleine croissance sont détruites au contact ainsi que la suppression des plantules des mauvaises herbes en germination. Lorsqu'il est recommandé d'ajouter un agent tensio-actif au mélange à pulvériser, le diluer dans 10 parties d'eau et l'ajouter en dernier dans le réservoir presque plein.

SOYA

APPLICATION EN PRÉLEVÉE : Appliquer l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} en le pulvérisant par bandes ou à la volée après le semis (à au moins 5 cm de profondeur), mais avant la levée du soya. Ne pas pulvériser sur le soya déjà sorti de terre. Voir le paragraphe sur le réensemencement dans la section RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

TRAITEMENT À LA VOLÉE - TAUX DE L'HERBICIDE LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} PAR HECTARE	
Appliquer dans 225-335 L d'eau/ha	
SOL (Limon ou argile)	L'HERBICIDE LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md}
Couleur claire - faible teneur en matières organiques (1 à 2 %)	2,25 à 3,25 kg
Couleur foncée - teneur modérée en matières organiques (2 à 5 %)	3,25 à 4,5 kg

TREFLAN* EC (IPS) ET L'HERBICIDE LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} (PRÉLEVÉE)

Appliquer TREFLAN* EC (trifluraline) incorporé en présemis, puis l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} en prélevée. Suivre rigoureusement les directives sur l'étiquette de TREFLAN* EC (480 g/L). Faire une seule application de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} en le pulvérisant par bandes ou à la volée après le semis (à au moins 5 cm de profondeur), mais avant la levée de la culture.

TREFLAN SUIVI DE L'HERBICIDE LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} - TAUX D'APPLICATION PAR HECTARE		
Appliquer dans 225-335 L d'eau/ha		
SOL¹ (Limon ou argile)	TREFLAN* EC (IPS)	L'HERBICIDE LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} (PRÉLEVÉE)
Couleur claire - faible teneur en matières organiques (1 à 2 %)	1,25 à 1,7 L	1,8 à 2,2 kg
Couleur foncée - teneur modérée en matières organiques (2 à 5 %)	1,7 à 2,4 L	2,2 à 3,1 kg

¹ Ne pas utiliser sur les sols de texture grossière à faible teneur en matières organiques (moins de 1 %), car la culture risque d'être endommagée.

L'HERBICIDE LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} ET DUAL* MAGNUM* OU DUAL* II MAGNUM* (Est du Canada seulement)

On recommande d'utiliser l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} avec DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM* pour le soya. Ces produits, utilisés en prélevée, peuvent être mélangés en réservoir ou appliqués séparément pour supprimer une grande variété de mauvaises herbes à feuilles larges et de graminées annuelles. Parmi celles-ci, on compte la morelle d'Amérique et le souchet comestible, qui est supprimer par l'application séparée des deux produits.

TAUX D'APPLICATION : Pour tous les traitements, appliquer 1,75 à 2,25 kg/ha de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} et 1,15 à 1,75 L/ha de DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM*.

TRAITEMENT EN PRÉLEVÉE : Appliquer les deux produits mélangés en réservoir dans un volume d'eau de 70 à 135 L/ha.

APPLICATION SÉPARÉE : Appliquer DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM* incorporé en présemis, puis l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} en prélevée. Pulvériser par bandes ou à la volée, avant la levée de la culture et des mauvaises herbes. Suivre rigoureusement les directives de l'étiquette de DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM*. Lire et observer les instructions fournies pour le soya dans la présente étiquette.

NOTE : Ne pas utiliser DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM* sur les sols organiques, tourbeux ou riches en matières organiques ni sur les sols sableux ou de texture grossière pauvres en matières organiques. Ne pas incorporer le mélange de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} et de DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM* dans le

L'HERBICIDE LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md}, LEXONE^{md} DF ET DUAL* MAGNUM* OU DUAL* II MAGNUM*

APPLICATION EN PRÉLEVÉE : Mélanger l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md}, puis LEXONE^{md} DF et en dernier lieu, DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM* avec de l'eau dans le réservoir du pulvérisateur et appliquer par bandes ou à la volée après le semis, mais avant que le soya ne sorte de terre.

Lire et suivre rigoureusement les directives sur les étiquettes de LEXONE^{md} et de DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM*.

TAUX D'APPLICATION PAR HECTARE			
Appliquer dans 200-300 L d'eau par hectare			
TEXTURE DU SOL ¹	HERBICIDE LEXONE ^{md} DF	+	HERBICIDE LOROX ^{md} DF TOSS-N-GO ^{md} + DUAL* MAGNUM* OU DUAL* II MAGNUM*
Léger (limon sableux ou sable limoneux)	210 à 400 g	1,5 à 1,75 kg	1,15 à 1,75 L
Moyen (limon, loam limoneux, silt, argile sableuse, loam sablo-argileux)	385 à 465 g	1,7 à 1,9 kg	1,15 à 1,75 L
Lourd (argile limoneuse, argile,			

Limon argilo-siliceux, limon argileux)	465 à 550 g	1,75 à 2,0 kg	1,15 à 1,75 L
--	-------------	---------------	---------------

1 Ne pas utiliser sur les sols légers renfermant moins de 2 % de matières organiques. Utiliser les taux inférieurs pour les sols dont la teneur en matières organiques se situe entre 2 et 4 % et les taux les plus élevés lorsque cette teneur dépasse 4 %.

L'HERBICIDE LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} ET L'HERBICIDE PURSUIT* (240 g/L) OU L'HERBICIDE PURSUIT* 70 DF Application en prélevée

On peut mélanger l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} avec l'herbicide PURSUIT* (240 g/L) ou l'herbicide PURSUIT* 70 DG pour élargir l'éventail de suppression des mauvaises herbes. Employer les taux indiqués et observer les recommandations, les précautions et les restrictions spécifiées sur l'étiquette de l'herbicide PURSUIT* (240 g/L) ou l'herbicide PURSUIT* 70 DF. NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

CAROTTES

APPLICATION EN PRÉLEVÉE : Faire une seule application à raison de 1,1 à 3,25 kg de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} dans 225 à 335 L d'eau par hectare de terre traitée. Pulvériser par bandes ou à la volée après le semis (à au moins 1 cm de profondeur), mais avant la levée des carottes. Voir le paragraphe «Taux d'application et exigences relatives au sol».

NOTE : L'application en prélevée de la dose la plus élevée peut endommager la culture.

APPLICATION EN POSTLEVÉE : Si les carottes n'ont PAS été traitées en prélevée, faire une seule application de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} par pulvérisation non dirigée lorsque les plants ont deux feuilles complètes ou plus (8 à 15 cm de hauteur). Appliquer 2,25 à 4,5 kg dans 225 à 335 L d'eau par hectare de terre traitée. Utiliser les doses inférieures lorsque les mauvaises herbes ne sont encore que des plantules et les doses les plus fortes lorsqu'elles sont bien établies. Appliquer le produit avant que les graminées annuelles atteignent 5 cm de hauteur et que les mauvaises herbes à feuilles larges atteignent 15 cm de hauteur. Pulvériser le produit à une pression variant de 175 à 275 kPa; ne pas dépasser 275 kPa afin de ne pas endommager la culture. Ne pas appliquer l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} avec une huile herbicide ou un agent tensio-actif mélangé en réservoir, ni lorsque la température est supérieure à 32 deg C pour éviter d'endommager la culture.

NOTE : L'application de la dose maximale en préémergence peut endommager la culture.

TRAITEMENT ASSOCIÉ DE PRÉ- ET DE POSTLEVÉE : Appliquer l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} en prélevée, à raison de 1,1 à 2,25 kg/ha, puis en postlevée, à raison de 2,25 à 4,5 kg/ha, à au moins deux semaines d'intervalle. La culture risque d'être endommagée si l'on n'attend pas au moins deux semaines entre les applications. Observer les restrictions indiquées ci-dessus pour l'application du produit en prélevée et en postlevée sur les carottes.

NOTE : Si l'application est suivie de fortes pluies, la culture risque d'être gravement endommagée.

**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE L'ÉNONCÉ SUIVANT AVANT D'UTILISER LE PRÉSENT PRODUIT
À DES FINS SPÉCIALES :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les utilisations décrites ci-dessous a été élaboré par des personnes autres que La Compagnie E. I. du Pont Canada et accepté pour homologation par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs (PEPUDU). La Compagnie E. I. du Pont Canada elle-même ne fait aucune représentation et ne fournit aucune garantie relativement aux allégations concernant le rendement (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour ce produit lorsqu'il est utilisé sur la (les) culture(s) énumérées. Par conséquent, l'utilisateur assume toutes les responsabilités inhérentes et s'engage à ne pas tenir La Compagnie E. I. du Pont Canada responsable de toute allégation fondée sur l'efficacité et la phytotoxicité pour ce qui est des usages décrits ci-dessous.

CORIANDRE et CARVI :

POSTÉMERGENCE : Appliquer 1,2 – 1,6 kg/ha pour la suppression de la moutarde des champs. Faire une seule application par année. Appliquer au coriandre et carvi au stade de 2 à 4 feuilles; appliquer sur la moutarde des champs du stade du cotylédon à celui de la quatrième feuille.

Appliquer dans un volume de pulvérisation de 100 L d'eau/ha.

Ne pas appliquer le produit à moins de 60 jours de la récolte.

Se référer aux autres sections de cette étiquette pour des instructions supplémentaires, restrictions quant au sol et/ou pour des précautions reliées à l'application de ce produit.

L'ANETH (ensemencer à au moins 1,3 cm de profondeur) :

Application en prélevée : Appliquer l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} en traitement en bandes ou à la volée après l'ensemencement à raison de 1,25 à 1,82 kg/ha sur les sols limoneux ou argileux à faible teneur en matière organique. Appliquer 1,82 à 2,4 kg/ha sur la terre noire et les sols argileux ayant un niveau moyen de matière organique.

Application en postlevée : Appliquer l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} à raison de 1,82 à 4,5 kg/ha lorsque la culture a atteint deux feuilles complètes ou plus. Utiliser les doses inférieures lorsque les mauvaises herbes sont encore que des plantules et les doses les plus élevées lorsqu'elles sont bien établies. Utiliser l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} dans un volume de 220 à 440 L d'eau par hectare. Appliquer le produit avant que les graminées annuelles dépassent 5 cm de hauteur et que les mauvaises herbes à larges feuilles dépassent 15 cm de hauteur. Pendant le temps chaud et sec, appliquer le produit durant les heures où il fait frais afin d'éviter d'endommager la culture.

La pression des buses ne doit pas dépasser le 275 kPa (40 lb/pc) au risque d'endommager la culture. l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} peut-être appliquer après les traitements d'huile de carotte en respectant au moins un jour d'intervalle entre les traitements. L'huile de carotte peut-être appliquée après l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} en respectant une INTERVALLE DE DEUX SEMAINES. Un intervalle plus court risque d'endommager la culture. **NE PAS MÉLANGER EN RÉSERVOIR l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} AVEC UNE HUILE HERBICIDE OU AVEC UN AGENT TENSIO-ACTIF.**

Traitement combiné de préémergence et de postémergence :

Appliquer l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} en préémergence à raison de 1,82 kg par hectare, puis faire une deuxième application à raison de 2,4 kg par hectare maximum à au moins 2 semaines d'intervalle. Si cet intervalle n'est pas respecté, il peut en résulter des dommages pour la culture. **NE PAS** effectuer plus de deux applications et **NE PAS** appliquer plus que les doses recommandées. Observer les restrictions indiquées ci-dessus concernant l'application du produit en préémergence et en postémergence dans les carottes.

Ne pas appliquer le produit moins de 60 jours avant la récolte.

MAÏS SUCRÉ :

Mélanger en réservoir l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} plus DUAL* II MAGNUM plus ATRAZINE* 90WG : Pour un contrôle des espèces de mauvaises herbes sur l'étiquette, une application en préémergence de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} à une dose de 0,77 – 1,50 kg/ha avec DUAL* II MAGNUM à 1,25 L/ha et ATRAZINE* 90WG à 1,1-1,7 kg/ha peut être appliquée au maïs sucré. Appliquer le mélange en bidon en préémergence à la culture dans un minimum de 150 L/ha d'eau en utilisant de l'équipement terrestre seulement.

Ne pas cultiver dans les 50 jours après l'application.

PANAIS (ensemencer à au moins 1,3 cm de profondeur) :

Application en prélevée : Appliquer l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} en traitement en bandes ou à la volée après l'ensemencement à raison de 1,25 à 1,82 kg/ha sur les sols limoneux ou argileux à faible teneur en matière organique. Appliquer 1,82 à 2,4 L/ha sur la terre noire et les sols argileux ayant un niveau moyen de matière organique.

Application en postlevée : Appliquer l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} à raison de 1,82 à 4,51 kg/ha lorsque la culture a atteint deux feuilles complètes ou plus. Utiliser les doses inférieures lorsque les mauvaises herbes sont encore que des plantules et les doses les plus élevées lorsqu'elles sont bien établies. Utiliser l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} dans un volume de 220 à 440 L d'eau par hectare. Appliquer le produit avant que les graminées annuelles dépassent 5 cm de hauteur et que les mauvaises herbes à larges feuilles dépassent 15 cm de hauteur. Pendant le temps chaud et sec, appliquer le produit durant les heures où il fait frais afin d'éviter d'endommager la culture. La pression des buses ne doit pas dépasser le 275 kPa (40 lb/pc) au risque d'endommager la culture. L'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} peut-être appliquer après les traitements d'huile de carotte en respectant au moins un jour d'intervalle entre les traitements. L'huile de carotte peut-être appliquée après l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} en respectant une INTERVALLE DE DEUX SEMAINES. Un intervalle plus court risque d'endommager la culture. NE PAS MÉLANGER EN RÉSERVOIR L'HERBICIDE LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} AVEC UNE HUILE HERBICIDE OU AVEC UN AGENT TENSIO-ACTIF.

Traitement combiné de préémergence et de postémergence :

Appliquer l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} en préémergence à raison de 1,82 kg par hectare, puis faire une deuxième application à raison de 2,4 kg par hectare maximum à au moins 2 semaines d'intervalle. Si cet intervalle n'est pas respecté, il peut en résulter des dommages pour la culture. NE PAS effectuer plus de deux applications et NE PAS appliquer plus que les doses recommandées. Observer les restrictions indiquées ci-dessus concernant l'application du produit en préémergence et en postémergence dans les carottes.

Ne pas appliquer le produit moins de 60 jours avant la récolte.

CÉLERI :

Application en postlevée : Appliquer 1,82 – 4,51 kg/ha aux transplants au moment où les pousses nouvelles commencent. Un jaunissement temporaire pourrait survenir. Voir le paragraphe intitulé "Restrictions quant au sol".

POMMES DE TERRE

L'HERBICIDE LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} SEUL - APPLICATION EN PRÉLEVÉE : Faire une seule application en pulvérisant l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} à la volée, à raison de 2,2 à 4,3 kg/ha (voir le paragraphe intitulé Taux d'application et exigences relatives au sol) après le semis (à au moins 5 cm de profondeur), mais avant la levée de la culture. Utiliser une quantité d'eau suffisante (320 L par hectare) pour assurer une application uniforme du produit. Si le hersage ou le buttage des lits est nécessaire, appliquer le produit après cette opération. En outre, l'appliquer avant que les graminées annuelles atteignent 5 cm de hauteur et les mauvaises herbes à feuilles larges, 15 cm de hauteur. Ne pas faire d'application après la levée des pommes de terre. Utiliser la dose supérieure de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} pour supprimer les graminées annuelles nuisibles.

L'HERBICIDE LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} ET DUAL* MAGNUM* OU DUAL* II MAGNUM* (Est du Canada seulement) : On recommande d'utiliser l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} avec DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM* pour les pommes de terre. Ces produits, utilisés en prélevée,

peuvent être mélangés en réservoir ou appliqués séparément pour supprimer une grande variété de mauvaises herbes à feuilles larges et de graminées annuelles. Parmi celles-ci, on compte la morelle d'Amérique et le souchet comestible; celui-ci est supprimé par l'application séparée des deux produits.

TAUX D'APPLICATION : Pour tous les traitements, appliquer 1,75 à 2,25 kg/ha de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} et 1,25 à 1,75 L/ha de DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM.

TRAITEMENT EN PRÉLEVÉE : Appliquer les deux produits mélangés en réservoir dans un volume d'eau de 70 à 135 L/ha.

APPLICATION SÉPARÉE : Appliquer DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM* incorporé en présemis, puis l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} en prélevée. Pulvériser par bandes ou à la volée, avant la levée de la culture et des mauvaises herbes. Suivre rigoureusement les directives de l'étiquette de DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM.

NOTE : Ne pas appliquer le mélange en réservoir de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} et de DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM* sur les pommes de terre de la variété Superior. Ne pas utiliser DUAL, DUAL MAGNUM ou DUAL II MAGNUM sur les sols organiques, tourbeux ou riches en matières organiques ni sur les sols sableux ou de texture grossière pauvres en matières organiques. Ne pas incorporer le mélange de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} et de DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM* dans le sol. Ne pas utiliser au stade de la percée du sol ni après la levée des pommes de terre.

MAÏS CULTIVÉ

Application en préémergence

L'HERBICIDE LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} plus Atrazine 80W :

Faire une seule application de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} combiné avec Atrazine 80W en traitement en bandes ou sur toute la surface après la plantation (à au moins 5 cm de profondeur), mais avant que le maïs sorte de terre. Ne pas pulvériser sur les têtes de maïs. Ne pas faire suivre en rotation le maïs traité par des betteraves à sucre, du tabac ou des légumes. Avant de réensemencer n'importe quelle culture après le maïs traité, on recommande de préparer les lits de semence et de faire un labour d'automne ou de printemps.

TRAITEMENT À LA VOLÉE

Sols de type loameux ou argileux	Appliquer dans 225 – 335 L d'eau par ha		
	l'herbicide LOROX ^{md} DF TOSS-N-GO ^{md}	Plus	Atrazine 80W
Couleur claire – sol pauvre en matière organique (2 % ou moins)	2,16 kg	plus	1,5 kg
Couleur foncée – teneur modérée en matière organique (2 à 5 %)	3,12 kg	plus	2,25 kg

APPLICATION EN PRÉLEVÉE (pour l'élimination du chou gras et de l'amarante à racine rouge résistant aux triazines et l'amarante à racine rouge résistant aux triazines.

Faire une seule application de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} plus Atrazine 90W et DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM ou de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} plus PRIMEXTRA* II MAGNUM* en traitement en bandes ou sur toute la surface après la plantation (à au moins 5 cm de profondeur), mais avant que le maïs sorte de terre. Ne pas pulvériser sur les têtes de maïs. Ne pas faire suivre en rotation le maïs traité par des betteraves à sucre, du tabac ou des légumes. Avant de réensemencer n'importe quelle culture après le maïs traité, on recommande de préparer le lit de semence et de faire un labour d'automne ou de printemps.

L'HERBICIDE LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} , DUAL* MAGNUM* OU DUAL* II MAGNUM* ET ATRAZINE 90W:

Appliquer 0,75 à 1,5 kg/ha de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md}, 1,25 à 1,75 L/ha de DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM et 1,1 à 1,7 kg/ha d'Atrazine 90W.

L'HERBICIDE LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} ET PRIMEXTRA* II MAGNUM*:

Appliquer 0,75 à 1,5 kg/ha de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} et 3,0 à 4,0 L/ha de PRIMEXTRA* II MAGNUM*.

RÉENSEMENCEMENT:

On peut réensemencer avec la même culture les champs traités avec un mélange de l'herbicide LOROX^{md} DF , TOSS-N-GO^{md} d'Atrazine 90W et de DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM*, de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} et de PRIMEXTRA* II MAGNUM* si les premiers semis n'ont pas fructifié. Retravailler la terre à fond avant de semer de nouveau. Ne pas traiter le champ par une deuxième application au cours de la même année afin de ne pas endommager la culture. Ne pas réensemencer les parties traitées avec des cultures autres que le maïs pendant un an après l'application afin que les cultures ne soient pas endommagées. Dans les provinces des Prairies et dans le secteur de l'intérieur de la Colombie-Britannique, le maïs doit être semé un an après l'application de l'herbicide. S'il y a des périodes de sécheresse prolongées durant l'année du traitement, les cultures suivantes peuvent être endommagées. Se référer à l'étiquette de l'Atrazine 90 W ou de PRIMEXTRA* II MAGNUM* pour connaître les recommandations et les restrictions relatives aux cultures de rotation.

APPLICATION EN POSTLEVÉE DIRIGÉE:

Pour le maïs cultivé NON traité en prélevée avec l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} associé soit à l'Atrazine 90W et à DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM*, soit à PRIMEXTRA* II MAGNUM* faire une seule application de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} par pulvérisation dirigée lorsque le maïs a au moins 38 cm de hauteur (mesuré au niveau de la plus haute feuille sur les plants sans tuteur). NE PAS PULVÉRISER PAR-DESSUS LES PLANTS DE MAÏS. NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} EN TRAITEMENT DE POSTLEVÉE DIRIGÉ APRÈS L'APPARITION DES SOIES, CAR CELA RISQUE D'ENTRAVER LA POLLINISATION. Le traitement supprimé efficacement le souchet comestible, la digitale sanguine et nombre d'autres mauvaises herbes annuelles, mais le produit ne doit être appliqué que lorsqu'il y a une différence de hauteur suffisante entre le maïs et les mauvaises herbes. Diriger le jet pour bien mouiller le feuillage des mauvaises herbes sans que le liquide ou le brouillard de pulvérisation n'entrent en contact avec les feuilles supérieures ou les verticilles (cornets) du maïs pour ne pas endommager celui-ci. Si l'on applique du 2,4-D (suivre le mode d'emploi sur l'étiquette) ou que l'on effectue un sarclage (avec une houe rotative ou un autre équipement approprié) au début, la différence de hauteur entre le maïs et les mauvaises herbes devrait être suffisante.

Utiliser de 2,3 à 4,3 kg/ha de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} plus une émulsion huile-eau (suivre attentivement les directives de l'étiquette). Appliquer à basse pression dans 170 à 340 L d'eau par hectare de surface traitée. Utiliser les taux inférieurs lorsque les mauvaises herbes n'ont pas plus de 5 cm de hauteur et les taux les plus élevés pour celles qui mesurent jusqu'à 20 cm de hauteur, mais de préférence avant qu'elles atteignent 12 cm de hauteur. Il est généralement inutile d'essayer de supprimer les mauvaises herbes pendant une période de sécheresse ou si elles dépassent 20 cm de hauteur.

NOTE: De fortes pluies survenant immédiatement après l'application peuvent rendre le traitement inefficace. Ne pas appliquer le produit moins de 60 jours avant la récolte.

BLÉ DE PRINTEMPS (Ouest du Canada seulement), AVOINE ET ORGE

L'HERBICIDE LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} ET MCPA

Faire un seul traitement en postlevée avec l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} et le MCPA mélangé en réservoir. Appliquer sur les céréales aux stades de la 2e à la 4e feuille. On peut observer au début un palissement temporaire de la culture. Si l'on effectue le traitement plus tard, la tolérance de la culture de même que l'efficacité de l'herbicide s'en trouveront diminuées. Une application précoce permet d'éviter d'endommager la culture, surtout dans le cas de l'orge. Le MCPA sous forme d'amine est homologué pour l'emploi sur le blé de printemps, l'avoine et l'orge; le MCPA sous forme de sel de potassium est homologué pour l'emploi sur le blé de printemps et l'orge seulement.

Pour le mélange en réservoir avec le MCPA, ajouter lentement la quantité requise de MCPA en dernier lieu. Une agitation constante est nécessaire. Pour ne pas endommager la culture, éviter de faire les applications de façon qu'elles se chevauchent et fermer le pulvérisateur lorsqu'on démarre, qu'on tourne, qu'on ralentit ou qu'on arrête.

L'HERBICIDE LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} ET MCPA - TAUX D'APPLICATION PAR HECTARE		
Utiliser 100 L d'eau/ha à une pression de 200 à 275 kPa		
HERBICIDE LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md}	MCPA (amine, 500 g/L)	MCPA (sel de potassium, 400 g/L)
425 à 550 g	0,85 à 1,1 L	1,0 à 1,4 L

Utiliser le taux le plus bas lorsque les conditions de croissance et les précipitations sont au-dessus de la moyenne.

Ce traitement est recommandé pour supprimer certaines mauvaises herbes annuelles dans le blé de printemps, l'avoine et l'orge. Dans le cas de l'orge, il peut y avoir une certaine diminution de la croissance, un retard de la maturation et une perte de rendement, mais ces inconvénients sont largement compensés lorsque la densité des mauvaises herbes est particulièrement élevée.

Les traitements effectués aux stades de la 1re à la 4e feuille détruisent la partie aérienne du chardon des champs et les espèces annuelles telles que :

sarrasin de Tartarie	spargoute des champs
saponaire des vaches	ortie royale
sagesse-des-chirurgiens	renouée persicaire
renouée scabre	érodium ciculaire
tabouret des champs	bourse-à-pasteur
stellaire moyenne	amarante à racine rouge
herbe à poux	renouée liseron
chou gras	

Lorsque le mélange de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} et de MCPA est appliqué sur la sétaire verte aux stades de la 1^{re} à la 3^e feuille, il peut assurer la répression de cette mauvaise herbe.

NOTE:

Ne pas utiliser lorsque la culture est éprouvée par la sécheresse. Ne pas utiliser lorsque la culture est contre-ensemencée de plantes fourragères. Ne pas traiter le champ par une deuxième application de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} au cours de la même année, sous peine d'endommager la culture.

ASPERGES

Jeunes pousses (Ouest du Canada seulement):

Pour supprimer les mauvaises herbes les plus répandues dans les jeunes pousses d'asperges, faire une application de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} à raison de 2,0 à 4,0 kg/ha plus l'herbicide liquide GRAMOXONE* (200 g/L) à 2,5 L/ha. Ce mélange en réservoir doit être appliqué en prélevée sur les jeunes plants d'asperges au cours de la première saison (application en période de dormance), dans l'Ouest du Canada seulement.

APPLICATION EN PRÉLEVÉE:

Effectuer un seul traitement avec l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} à raison de 3,3 à 4,3 kg/ha immédiatement après le premier labourage avec un cultivateur à disques, avant que les asperges ne soient sorties de terre. Utiliser une quantité d'eau suffisante (300 L/ha) pour couvrir le sol uniformément. Le traitement peut être répété après la dernière coupe.

ARBRES FRUITIERS (Pêches, pommes, poires, prunes, cerises)

Appliquer une seule fois en utilisant 8,6 kg de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} et un agent tensio-actif dans 400 à 600 L d'eau par hectare de terre traitée. Faire une pulvérisation dirigée sous les arbres avant que les mauvaises herbes n'atteignent 10 cm de hauteur. Éviter que l'herbicide ou le brouillard de pulvérisation entrent en contact avec les fruits, le feuillage et l'écorce encore verte, car les arbres risquent d'être endommagés. N'utiliser le produit que dans les vergers où les arbres ont au moins 10 ans (1 an pour les pêchers).

LUPIN BLANC DOUX

Appliquer l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} à raison de 2,0 à 3,0 kg/ha en le pulvérisant à la volée après le semis (à au moins 5 cm de profondeur), mais avant que le lupin ne sorte de terre. Utiliser la dose la plus faible sur les sols de couleur claire renfermant moins de 2 % de matières organiques. Ne pas pulvériser après la levée du lupin. Voir les sections RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX et UTILISATION SÉLECTIVE SUR LES CULTURES pour plus d'information sur l'emploi en prélevée, les exigences relatives au sol et le réensemencement. Ne pas récolter le lupin dans les 80 jours suivant le traitement.

CERISES DE VIRGINIE (Semis d'automne)

Pour éliminer les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges et les graminées annuelles, appliquer 3,4 kg de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} par hectare dans 215 litres d'eau par hectare. Effectuer le traitement en automne, après l'ensemencement.

BAIES DE SASKATOON (Plants établis)

Pour enrayer les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges et les graminées annuelles dans les plants de baies de Saskatoon établis depuis au moins un an, appliquer 4,0 à 6,0 kg par hectare de l'herbicide LOROX^{md} DF TOSS-N-GO^{md} dans 225 à 325 litres d'eau par hectare. Effectuer le traitement en automne ou au début du printemps par pulvérisation dirigée pour couvrir uniformément la surface du sol et les mauvaises herbes sorties de terre sans atteindre les feuilles de l'espèce cultivée. Utiliser la dose inférieure pour les sols de texture grossière renfermant 2 % ou moins de matières organiques. Ne pas appliquer moins de 50 jours avant la récolte ni plus

BRISE-VENT DANS L'OUEST DU CANADA

(Caragan, frêne vert, orme de Sibérie, orme d'Amérique, érable negundo, peuplier, saule, épinette blanche, épinette du Colorado et pin sylvestre)

Faire un seul traitement de 4,3 L de l'herbicide LOROX® DF HERBICIDE TOSS-N-GO® par hectare.

Appliquer seulement en pulvérisation dirigée sous les arbres et arbustes plantés depuis au moins un an, avant que les mauvaises herbes atteignent 10 cm de hauteur et avant l'éclosion des bourgeons au printemps.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et de la nourriture animale ou humaine. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Bien refermer le contenant.

ÉLIMINATION:

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant, avant l'élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

L'achat de ce produit ne confère aucun droit d'exploitation de brevets de pays autres que le Canada.

md/mc Marques déposées/de commerce de E. I. du Pont de Nemours and Company, dont La Compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

[[WATER SOLUBLE PACKAGE LABELLING]]

**HERBICIDE
LOROX^{md} DF
TOSS-N-GO^{md}**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE: Linuron 50%

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

ATTENTION!
SE RÉFÉRER À L'ÉTIQUETTE ET À LA BROCHURE POUR LES DÉTAILS SUR LES PRÉCAUTIONS
FACE À L'EMPLOI DU PRODUIT

EN PÂTE GRANULÉE NET: 500 G

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.